

Le droit de penser : solidarité avec les écrivaines en prison

Autor(en): **Moreau, Thérèse**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[89] (2001)**

Heft 1458

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-282122>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le droit de penser

Solidarité avec les écrivaines en prison

Les députés révolutionnaires français voulaient faire interdire aux femmes l'apprentissage de la lecture, les esclaves aux Etats-Unis devaient se cacher pour apprendre à lire et à écrire, les talibans ont interdit l'école aux filles afghanes pendant les six ans de leur dictature. Par ailleurs, lire et écrire furent de tout temps des occupations à risques - on se souviendra de Socrate et de la ciguë, de Voltaire et de Ferney sise en France et en Suisse, de Salman Rushdie et de la fatwa à son encontre. On peut donc imaginer combien ces activités sont plus dangereuses pour les femmes. Pourtant, partout, y compris dans les sociétés musulmanes, des femmes s'emploient à écrire romans, nouvelles, poèmes, essais ou pamphlets, à informer les femmes et le grand public. Elles sont souvent emprisonnées, mises sous haute surveillance ou sous tutelle. C'est pour elles que cette rubrique a été créée : à nous, à chacun-e d'entre nous de montrer notre solidarité, car tant que l'une d'entre nous est en prison ou inquiétée pour ses idées, nous ne saurions être libres.

THÉRÈSE MOREAU

Asiye Guzel Zeybek est la rédactrice en chef du journal turc Atilim. Elle a été arrêtée en 1997 lors d'une émeute et accusée d'appartenir au Parti communiste et de soutenir les mouvements armés luttant pour l'indépendance. Peu après son arrestation, elle a porté plainte contre huit policiers pour viol et torture. Malgré le témoignage du Centre psychosocial de traumatologie de la Faculté universitaire d'Istanbul, les huit hommes ont été relaxés faute de preuve. En décembre 2000, alors qu'elle était toujours en détention provisoire, Asiye Zeybek a participé aux manifestations contre les transferts de détenu-e-s. Elle a été blessée par balle à la jambe et au dos. Son procès devrait avoir lieu le 7 décembre 2001. Elle est soutenue par de nombreuses ONG. Vous pouvez écrire pour demander un procès équitable et la liberté d'expression pour tous et toutes aux adresses suivantes :

Président Ahmet Necdet Sezer, président de la République turque, Cumhuriyet Baskanligi, 06100 Ankara Turquie, télécopie : 0090312 427 1330 ou premier ministre Bulent Ecevit Basbakanlik, Cankaya, Ankara, Turquie, télécopie : 0090 32 417 0476, courriel : ddlbsi@tccb.gov.tr ou son Excellence Hikmet Sami Turk, ministre de la Justice, Adalet Bakanligi, 06440 Bakaniklar, Ankara, Turquie, télécopie : 00 90 312 417 3954.

Le 26 juin 2001, un drôle de comité d'accueil attendait Sihem Ben Sédrine à l'aéroport de Tunis. Ce n'était pas la première fois que la porte-parole du Conseil national pour les libertés avait affaire avec la police puisqu'elle milite depuis les années septante pour les libertés en Tunisie.

Mais cette fois-ci, c'est en tant que rédactrice du journal Internet *Kalima* - www.kalimatunisie.com - qu'elle a été arrêtée, menée devant le juge et jetée en prison pour « diffusion de fausses informations ». Elle a été libérée sous caution le 11 août et attend d'être jugée. Sihem Ben Sédrine avait déjà été arrêtée en avril 2000 alors qu'elle tentait de rendre visite au journaliste Taoufik Ben Brik qui faisait la grève de la faim pour protester contre le harcèlement policier. En 2001, c'est pour avoir participé à Londres à une émission télévisuelle *Le Grand Maghreb* et y avoir critiqué le manque d'indépendance du système judiciaire tunisien qu'elle risque une lourde peine de prison. Pour l'heure, son procès n'a pas été agendé, elle n'a pas le droit de voyager et est soumise à de multiples tracasseries policières. Vous pouvez écrire pour demander que les charges pesant sur elle soient levées et que cesse le harcèlement policier dont elle est victime à Monsieur le président Zine Abidine Ben Ali, président de la République, Palais présidentiel, Tunis, télécopieur : 00216 1 744 721. ◊

